

-
11 octobre 2021

PERTES DE RECETTES 2021 CODIV-19 : COMPENSATION INSUFFISANTE DE L'ETAT

Pour la seconde année consécutive, la Crise COVID-19 a entraîné en 2021 une chute de la fréquentation dans les transports en commun franciliens et des recettes nécessaires à leur fonctionnement quotidien. Depuis la fin du mois de septembre, Île-de-France Mobilités a dû suspendre ses paiements auprès de la RATP et de SNCF.

A la suite de la demande de compensation faite par Valérie Pécresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités, et après plusieurs mois de négociation, le Premier Ministre a accepté que l'Etat accorde à Île-de-France Mobilités une aide de 800 M€ pour l'année 2021, à laquelle s'ajoute une aide de trésorerie de 274 M€, qui sera remboursée début 2022.

Cette aide très insuffisante par rapport aux besoins du réseau cette année, laisse les finances d'Île-de-France Mobilités en forte tension. Elle est bien inférieure aux plans de renflouement accordés par les Etats voisins à leurs autorités de transports. Dans ces conditions, Île-de-France Mobilités sera contraint de revenir vers l'Etat en 2022, afin de maintenir le meilleur niveau d'offre et poursuivre l'ensemble des investissements nécessaires à la modernisation de son réseau.

Elle permet toutefois de reprendre le paiement des opérateurs de transports et de poursuivre les investissements en cours.

Contacts presse :

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – [01 82 53 80 90](tel:0182538090) – [07 60 10 95 05](tel:0760109505)

Sébastien Mabilie : sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr – [01 47 53 28 42](tel:0147532842) – [06 15 39 21 58](tel:0615392158)

-
www.iledefrance-mobilites.fr/presse

